



Paris, le 18 février 2014

Consultation publique de la CRE : vers un achèvement de la construction d'un marché unifié du gaz en France

La CRE consulte sur le lancement rapide d'un programme d'investissement par les transporteurs de gaz, GRTgaz et TIGF, destiné à lever les congestions entre les zones Nord et Sud du marché français du gaz et créer ainsi une place de marché unique.

Depuis 2012, des écarts de prix sont apparus sur le marché de gros du gaz entre le nord et le sud du territoire. Cet écart est en moyenne de 7 €/MWh depuis cet hiver. Cette situation pénalise la compétitivité des industriels situés dans le sud de la France, en particulier les gazo-intensifs. Elle pourrait également compromettre l'ouverture du marché pour les autres segments de clientèle dans cette zone, en particulier dans la perspective de la fin des tarifs réglementés de vente de gaz pour les consommateurs dont la consommation est supérieure à 30 MWh par an fin 2015.

La fusion des zones Nord et Sud est aujourd'hui indispensable pour arriver à un prix du gaz unique et compétitif pour l'ensemble des consommateurs français.

Ce programme d'investissement devrait être achevé en 2018. En attendant cette date, la CRE considère que ce statu quo comporte des risques importants pour les consommateurs du sud de la France. Elle consulte donc sur des mesures transitoires de nature à réduire dès à présent les tensions du marché entre le nord et le sud, telles que des engagements contractuels.

> [Consulter la consultation publique](#)

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr